

## 1. Les Sundarbans (Bangladesh) (N 798)

### Projet de décision : 44 COM 7B.91

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/7B.Add,
2. Rappelant les Décisions **41 COM 7B.25** et **43 COM 7B.3**, adoptées à ses 41<sup>e</sup> (Cracovie, 2017) et 43<sup>e</sup> (Bakou, 2019) sessions respectivement,
3. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Note avec satisfaction la conclusion de la mission de suivi réactif de 2019 comme quoi, ~~même si~~ la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris ses processus hydrologiques et écologiques et sa biodiversité, reste présente ;
- ~~3.4. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Note que celui-ci continue d'être menacé par les possibles impacts d'une industrialisation massive dont les effets cumulatifs pourraient entraîner un risque élevé de détérioration de pour~~ la VUE du bien si aucune autre mesure n'est prise sur la base d'une évaluation globale des pressions et facteurs futurs négatifs existants et possibles ;
- ~~4.5. Considère que l'Évaluation environnementale stratégique (EES) de la région du sud-ouest du Bangladesh devrait constituer un outil de planification adéquat [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] dont la mise en œuvre garantirait qu'aucun pour tous les futurs projets industriels à grande échelle ne soit permis à proximité du bien, et qu'aucune intensification progressive du trafic fluvial et du dragage ne se produise si un tel projet était considéré comme ayant des impacts négatifs potentiels sur la VUE du bien ; et considère également qu'au cas où ces impacts négatifs seraient inévitables, le bien serait confronté à un danger potentiel conformément au paragraphe 180 des Orientations ;~~
- ~~5.6. Salue~~ l'importance des efforts fournis afin de mieux protéger la VUE du bien à travers l'adoption de diverses mesures de conservation, y compris une nouvelle initiative visant à établir un système de suivi écologique à long terme ayant pour but une meilleure capacité d'adaptation au changement climatique ;
- ~~6.7. Se félicite~~ de l'étroite coopération entre l'État partie, l'UNESCO et les Organisations consultatives en termes de renforcement de la planification proactive pour la gestion du bien dans le cadre du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, et encourage l'État partie à poursuivre activement le dialogue et l'engagement avec l'UNESCO, les Organisations consultatives et les autres parties prenantes, en complément de ses efforts visant à renforcer la gestion du bien ;
- ~~7.8. Salue également~~ les progrès de l'État partie dans la mise en œuvre des points d'action convenus lors de la première réunion du Groupe de travail conjoint Inde-Bangladesh en 2016, et demande aux États parties du Bangladesh et de l'Inde d'entreprendre un effort concerté, notamment pour une meilleure intégration de la prise en considération de l'hydrologie du bien et de celle du Parc national des Sundarbans en Inde dans la coopération bilatérale ;
9. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Note également avec satisfaction que l'État partie n'a pas donné d'autorisation ou de permis environnementaux pour

tout développement industriel à grande échelle aux abords immédiats du bien depuis l'adoption de la décision 41 COM 7B.25 ;

~~8.10. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Notant Note en outre avec satisfaction que 20 grandes entreprises (Catégorie rouge) implantées dans l'Aire écologique critique des Sundarbans sont soumises à un contrôle de conformité rigoureux et que les activités de dragage approuvées sur la rivière Pashur sont menées dans le respect des Plans de gestion environnementale, salue en outre la finalisation du Plan national de contingence pour les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques (NOSCOP), qui prévoit l'affectation de ressources humaines et financières pour sa mise en œuvre afin de prévenir et atténuer les impacts négatifs du trafic fluvial, et demande également à l'État partie d'étayer un plan de contingence localisé effectif couvrant le bien en vue de garantir des actions immédiates et coordonnées qui minimisent les impacts en cas d'urgence ;~~

~~11. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Notant que le rapport de la mission de suivi réactif de 2019 n'a été publié que le 16 juin 2021, demande à l'État partie de pleinement mettre en œuvre les recommandations de la mission de suivi réactif de 2019 et les décisions précédentes du Comité ;~~

~~9.12. Salue de plus les efforts déployés par l'État partie pour faire avancer l'EES de la région du sud-ouest, dont l'achèvement est maintenant prévu en août 2021, prie instamment l'État partie [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande], en toute priorité, d'appliquer toutes les recommandations pertinentes de la mission de suivi réactif de 2019 au moment de finaliser l'EES, afin de veiller à ce que les conclusions de l'EES constituent le socle d'une future prise de décisions en matière de développement qui pourrait impacter la VUE du bien, et demande en outre à l'État partie de soumettre l'EES finale, ainsi que le Plan de gestion environnementale stratégique, au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN et pour examen ultérieur par le Comité à sa 45<sup>e</sup> session ;~~

~~10.13. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Note avec la plus vive inquiétude les opérations d'expansion et de dragage près du port de Mongla, qui nécessiteraient un dragage d'entretien supplémentaire et risquent d'augmenter le trafic sur la rivière Pashur, et prie aussi instamment l'État partie de s'assurer qu'aucune décision supplémentaire ne soit prise en faveur de tout nouveau projet industriel et/ou d'infrastructure à grande échelle qui pourrait influencer la VUE du bien, mais aussi accroître le développement du port de Mongla ou tout autre projet susceptible d'intensifier le trafic sur la rivière Pashur, jusqu'à ce que l'EES pour la région du sud-ouest du Bangladesh soit achevée ;~~

~~11.14. [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Prend note Exprime sa satisfaction des quant aux progrès accomplis par l'État partie dans le traitement des questions soulevées par la mission de suivi réactif de 2016 quant à la construction de la centrale thermique de Rampal, mais se déclare vivement préoccupé de voir se poursuivre la construction de trois centrales à Rampal, Taltoli et Kolapara projets industriels à grande échelle qui pourraient potentiellement impacter la VUE du bien en l'absence de l'EES et d'une évaluation complète de leurs effets cumulatifs ;~~

~~12. — [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] Demande par ailleurs à l'État partie de s'efforcer de mettre pleinement en œuvre toutes les autres recommandations émises par la mission de suivi réactif de 2019 et les décisions antérieures du Comité ;~~

~~13.15. Demande de plus à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points susmentionnés, [Égypte, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Chine, Thaïlande] y compris la manière dont les conclusions de l'EES garantissent la prise de décisions en termes de développement à proximité du bien qui protégera pleinement sa VUE, pour examen~~

par le Comité du patrimoine mondial à sa 45<sup>e</sup> session en 2022, ~~afin de considérer, dans le cas de la confirmation d'un péril potentiel ou prouvé pour la VUE, l'inscription éventuelle du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.~~